

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° II-1546

présenté par

M. Lenormand, M. Acquaviva, Mme Bassire, M. Guy Bricout, M. Castellani, M. Jean-Louis Bricout, M. Colombani, Mme Descamps, M. Mathiasin, M. Molac, M. Morel-À-L'Huissier, M. Naegelen, M. Pancher, M. Saint-Huile, M. Serva, M. Taupiac et Mme Youssouffa

-----

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Emploi outre-mer	0	900 000
Conditions de vie outre-mer	900 000	0
<b>TOTAUX</b>	900 000	900 000
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'un projet de reconstruction du barrage de la Vigie qui est localisé à l'Ouest de la ville de Saint-Pierre dans l'archipel de Saint-Pierre-et-Miquelon. À l'aval de la retenue se situe la station de potabilisation et à l'Ouest, l'étang du Goéland, approvisionnement principal en eau brute de l'île. L'opération des travaux, pour un montant total de 15,39 Millions d'euros, a débuté. Cette reconstruction est financée avec le montage financier suivant : 11 millions d'euros d'emprunt CT,

3,94 millions d'euros de subvention État et le solde en autofinancement. Les travaux du barrage laissent présager des surcoûts estimés à +1,5M d'euros.

C'est pourquoi, il est demandé de soutenir l'investissement de la Collectivité territoriale et à faire passer la part de l'Etat de 25% à 32% du coût total de l'opération.

Aussi est-il proposé les mouvements de crédits suivants :

- Une augmentation de 900 000 euros des crédits de l'action 02 « Aménagement du territoire » du programme 123 « Conditions de vie Outre-mer » pour Saint-Pierre et Miquelon ;
- Une diminution de 900 000 euros des crédits de l'action 01 « Soutien aux entreprises » du programme 138 « Emploi Outre-mer »

Les auteurs de cet amendement ne souhaitent en aucun cas cette baisse, qui ne vise qu'à assurer la recevabilité